

Foyer Socio-Educatif du Collège Cassagnol  
63, rue Laroche  
33000 BORDEAUX  
mail : fse.cassagnol@gmail.com

A Bordeaux le 7 octobre 2024

Madame, Monsieur et chacun des élèves du collège,

Veillez trouver ci-dessous la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association de votre Foyer Socio-Educatif qui se tiendra :

**Mardi 15 octobre 2024 à 17h30**

**salle de permanence**

**63, rue Laroche à Bordeaux**

Qu'est ce que l'association du Foyer Socio Educatif ?

Cette association regroupe des membres de l'équipe éducative du collège, des parents d'élèves et des élèves. Elle gère les contributions financières versées, pour la réalisation de projets visant à améliorer les conditions de vie et de travail des élèves au collège.

Des projets peuvent être proposés par les parents, les professeurs, mais aussi (et surtout !) par les élèves.

En 2024, le FSE a contribué financièrement, entre autres, à la réalisation des projets suivants :

- ↳ renouvellement des jeux mis à la disposition des élèves sur les deux sites ;
- ↳ en projet : amélioration des aménagements du CDI du site Laroche et de la cour du site de La Benatte,
- ↳ renouvellement du matériel mis à disposition des élèves durant les pauses (tables et raquettes de ping-pong, etc) pour les sites de Laroche et la Benatte ;
- ↳ voyage en Normandie dans le cadre des Commémorations des 80 ans du débarquement ;
- ↳ participation aux frais de transport pour les stages de voile et les sorties pédagogiques ;
- ↳ voyage en Allemagne.

Votre association finance aussi la fête de fin d'année des élèves de 3ème !

**A l'ordre du jour de l'AG ordinaire :**

- rapport moral de l'exercice 2023-2024
- rapport financier de l'exercice 2023-2024
- validation de la cotisation annuelle et proposition de dématérialisation
- projets et budget pour l'exercice 2024-2025
- renouvellement des membres sortants du conseil d'administration
- questions diverses

**Venez nombreux, nous comptons sur vous !**

**Tous les élèves et les enseignants sont membres de droit du FSE, donc conviés avec droit de vote.**

Pour les parents, seuls ceux qui sont à jour de leur cotisation peuvent voter lors de l'AG. Si vous n'avez pas encore cotisé : vous pourrez le faire lors de l'AG (chèque) ou en remettant votre cotisation à l'adresse ci-dessus (en précisant votre nom et le nom/classe de l'élève).

**Vous pouvez aussi choisir d'assister à l'AG simplement pour vous informer et échanger.**

**Si vous ne pouvez pas être présent, mais souhaitez participer aux votes**, nous vous remercions de bien vouloir retourner le pouvoir ci-dessous dûment complété et signé (un seul pouvoir par famille adhérente) à l'adresse [fse.cassignol@gmail.com](mailto:fse.cassignol@gmail.com) ou le faire remettre le jour de l'AG.

**Pouvoir de représentation à l'Assemblée Générale du FSE du collège Cassignol**

NOM / Prénom : . . . . .

Adresse : . . . . .

Code postal : Ville : . . . . .

Parent de l'élève (NOM / Prénom / Classe) :  
. . . . .

Je, soussigné, Mme / M. . . . . (NOM / Prénom)

membre du FSE du collège Cassignol, donne par la présente, pouvoir au membre dénommé ci-après :

Mme / M. . . . .

afin de me représenter lors de l'assemblée générale qui se tiendra au collège, rue Laroche le 15/10/2024 à 17 h 30.

Elle / Il prendra ainsi part aux votes des résolutions et aux délibérations qui seront à l'ordre du jour.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à . . . . . , le . . . . .

Signature :

***Exemplaire à remettre lors de l'Assemblée Générale ou à retourner à [fse.cassignol@gmail.com](mailto:fse.cassignol@gmail.com)***